

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents :

Date de convocation :  
26/01/2024

République Française

## Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le trente du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mmes BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, Mr PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : Mr Philippe RIVIERE

**Point 1** : sources et types d'installations dans les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables - Vu la délibération n° 2024-01 en date du 16 janvier 2024, après avoir réalisé un processus de concertation par la présentation des secteurs et des productions, en réunion publique le 30 janvier 2024 dans la salle des fêtes, les membres du conseil municipal, décide définir les zones et types de production suivants :

	Secteur communal concerné	Filière production d'énergie à l'exclusion de toute autre
Zone 1	Village (bâtiments communaux : école, salle des fêtes, mairie)	Solaire photovoltaïque en toiture
Zone 2	Secteur Mandore – ZP 43	Solaire photovoltaïque au sol
Zone 3	Territoire de la commune suivant prescriptions du PLU (plan local urbanisme)	Solaire photovoltaïque en toiture et/ou au sol

Ces propositions seront notifiées au référent préfectoral de l'Aude avec ampliation à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et à l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais. Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : questions diverses

- ✓ Bornage amiable : suite au bornage réalisé le 29 janvier par Mr Lefèvre, géomètre-expert, entre les parcelles C 801 et C 792, les conifères appartiennent à Mr Mme MAURY-MIOTTO. L'entretien de ces arbres leur incombe.
- ✓ Déchets ménagers : vu l'augmentation des coûts, dans le but de diminuer au maximum le traitement de déchets ultimes, une réunion publique sera programmée au printemps.

La séance est levée à 21h 30.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

